

cn

491

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

CADRE RÉSERVÉ A L'EXAMINATEUR

NOTE : 18

Session du 17.09.2019

1 intercalaire

Pour la Commission de Surveillance  
(Deux Membres)

## CONCOURS

pour l'accès aux fonctions de  Gardien de la paix

Epreuves de cas pratiques

vélaire sociale, une  
éidence a également été  
mettant à quelconque  
n'a aucun appelle ne  
site internet :  
au public.

de nationale,  
rs  
ordre  
lettre  
l'age

fait de lui le principal  
dans l'habitation ?  
peine de sept ans  
Nous nous devons  
de ramener l'  
fauve appelé  
se rendre  
d'objets  
placer

### Cas pratique n°1-

En arrivant sur les lieux des faits,  
l'un de mes collègues a pu observer un  
homme frapper une femme dans la maison  
où nous avons été appelé, car un des  
volets était partiellement fermé. Afin de  
mener à bien cette intervention, il faut  
tout d'abord se mettre d'accord avec  
l'équipe sur la tactique d'intervention  
avant d'entrer dans la maison.  
Dans ce cas-là, l'homme est clairement  
surpris en flagrant délit en train de  
porter des coups à cette femme, mais nous

devons donc d'intervenir au plus vite. En temps normal,  
nous n'avons pas le droit d'entrer dans une demeure sauf  
certaines exceptions, mais si la femme court un danger  
de mort si l'homme va trop loin dans ses violences, nous  
allons donc forcer la porte en annonçant notre qualité et  
préhender l'auteur des violences au plus vite. Il s'agira  
donc d'interpeller l'homme et de le menotter pour mettre  
fin aux violences, puis de prendre en charge la victime.  
En effet, elle sera sûrement blessée et il faudra peut-être  
faire appel aux Sapeurs Pompiers pour lui venir en aide selon  
la gravité des coups qu'on lui a porté. Nous allons donc  
attendre la venue des pompiers tout en mettant un effectif  
avec la victime pour la rassurer et appeler une patrouille  
en soutien pour ramener l'auteur au poste, ou bien si  
elle n'est pas disponible, nous attendrons la venue des  
pompiers pour ramener nous-même l'auteur au poste de police.  
Il faudra aussi s'assurer que la maison ne reste pas  
vide et ouverte sans surveillance. De plus, si il y a  
présence d'enfants, nous nous devons de les prendre en  
charge si ils sont mineurs, il faudra alors appeler un  
parent ou ami pour s'en occuper.

Le retrait de la plainte de la victime n'impliquera  
pas automatiquement l'abandon des poursuites judiciaires,  
cela dépendra de la décision du ~~procureur~~ procureur de la  
République. Il peut classer l'affaire sans suite mais peut  
également décider d'effectuer une enquête approfondie. De plus,  
l'auteur ayant été surpris en flagrant délit de violences  
il sera obligatoirement poursuivi même si sa femme retire  
sa plainte.

Enfin, il existe plusieurs mesures mises en place pour  
lutter contre les violences conjugales et protéger les victimes.  
En effet, Marlène Schiappa a lancé en 2018 le premier plan  
de lutte contre les violences conjugales : il se compose de

campagnes télévisées, sur les réseaux sociaux, une plateforme de signalement des violences a également été mise en place et un numéro permettant à quiconque d'appeler : le 3919 avec l'objectif qu'aucun appel ne soit sans réponse. Il existe aussi un site internet : stop-violences-femmes.gouv.fr accessible au public.

### Cas pratique n° 1 -

Tout d'abord, selon le code de déontologie de la police nationale, tout policier a droit d'obéir aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques. Cependant il a le droit de refuser un ordre si il est manifestement illégal et de nature à compromettre l'intérêt public. Dans ce cas-là, l'ordre d'ouvrir le bagage abandonné donné par le brigadier de police est un acte très dangereux pour nous ainsi que la gare toute entière. De plus, c'est une zone sensible du fait de la circulation de nombreuses personnes dans ce lieu-public. Je vais donc décider de ne pas exécuter cet ordre malgré l'autorité hiérarchique et prendre les mesures de sécurité nécessaires pour ce bagage.

Dans cette situation nous devons donc effectuer un périmètre de sécurité autour du bagage tout en évaluant toute la zone en danger à proximité du sac abandonné. Aucun passant n'a le droit d'entrer dans cette zone. Il faudra ensuite faire appel à une équipe de déminage, puisque l'appel effectué n'aura pas permis de retrouver le propriétaire du bagage. Il sera alors scanné pour inspecter son contenu et en cas de doute, on le fera exploser dans une zone sécurisée, à distance.

### Cas pratique n° 3 -

Monsieur Z, ayant surpris l'individu en flagrant délit ~~d'acte ou~~ d'entrée avec agression dans une habitation, il a appellé le 17 et donné le signalement de l'individu. En apercevant un individu correspondant parfaitement à la description donnée par Monsieur Z, et qui de plus a pris la fuite en apercevant le véhicule ~~scrigraphie~~ stéigraphie, il nous est totalement permis d'interpeller l'individu car nous nous trouvons alors en enquête de flagrance car les faits viennent d'être commis. De plus, si l'on retrouve l'individu à proximité des lieux des faits et qui il possède des objets qui pourraient le mettre en relation avec l'infraction commise dans la demeure des amis de Monsieur Z, cela

fait de lui le principal suspect. De plus, si l'auteur est retrouvé dans l'habitation pour commettre un vol, il risque la peine de sept ans d'emprisonnement et 100 000€ d'amende. Nous nous devons donc de l'interroger, le menacer et le ramener au poste de police. Il faudra également faire appel à un officier de police judiciaire pour que il se rende sur les lieux du délit, en cas de découverte d'objets appartenant à l'auteur, seul l'OTJ pourra les placer sous scellé.

Par la suite de l'interrogation de l'individu, il faudra lui demander s'il s'agit bien de l'auteur des faits, on pourra bien faire appel au témoin Monsieur Z qui a vu toute la scène et pourra peut-être être utile à l'enquête dans la reconnaissance de l'individu.

#### Cas pratique n° 4 -

Après avoir été requis par la SIC pour une bagarre à la sortie d'une discothèque du centre ville, nous nous sommes rendus sur les lieux où le gérant nous a assuré qu'il s'agissait d'un accrochage entre deux amis, sans gravité. Aucune suite n'a été donnée à l'intervention mais au moment de partir, le gérant ~~m'a~~ m'a fait une proposition douteuse.

Tout d'abord, selon l'article R 434-13 du code de déontologie de la police nationale, il est interdit de cumuler les activités privées lucratives, on se doit de se consacrer à sa mission. De plus, l'activité proposée par le gérant de la discothèque est une activité à but lucratif en travail dissimulé ce qui est illégal. En effet selon l'article 432-II du code pénal, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende le fait d'accepter des dons ou n'importe quel avantage pour une personne dépositaire de l'autorité publique de la part d'un tiers. Or, dans ce cas-là le gérant de la discothèque me propose une somme d'argent quotidienne sans être déclaré mais aussi de profiter de consommations gratuites en échange d'annulation de contraventions de stationnement.

Non seulement il risque une peine de deux ans d'emprisonnement et 1 000 000€ d'amende pour proposition de dons, ou avantages quelconques à une

personne dépositaire de l'autorité publique, pour qui elle lui resterait des contraventions, mais en plus il serait employeur d'une personne travaillant de manière dissimulée, ce qui est totalement illégal.

Je me dois d'ajouter que tout policier est tenu de faire preuve de probité à l'égard des tiers, il ne doit en aucun cas accepter quelconque présent ou avantage de la part d'un tiers, encore plus contre une annulation de contravention en échange car cela est interdit. Tout manquement du policier à l'égard des principes déontologiques l'expose à des sanctions de discipline, en plus des sanctions pénales possibles pour les faits commis.

En ayant lu que la proposition du gérant à mon supérieur hiérarchique, il pourra très bien décider d'interroger le gérant concernant son équipe, car si il m'a proposé ce "travail" il emploie sûrement d'autres personnes de façon dissimulée dans sa discothèque - le gérant risquerait alors d'être puni d'une amende pour travail dissimulé mais aussi de dix ans d'emprisonnement et d'une seconde amende pour la proposition qui m'a été faite comme stipulé précédemment.

#### Cas pratique n° 5-

des "quartiers de reconquête républicaine" sont des quartiers sensibles qui présentent beaucoup de difficultés liées à l'insécurité à cause de la délinquance, la drogue et les violences entre autres. Elles présentent également des difficultés liées à des problématiques sociales comme le chômage, la pauvreté et autres...

L'objectif de ces quartiers est de « remettre la République au cœur de ces quartiers » selon le Président Emmanuel Macron, mais il souhaite également rétablir une bonne éducation, une certaine solidarité et diverses autres volontés de mieux.

C'est notamment avec une augmentation de la présence des policiers dans ces quartiers qu'il compte les faire évoluer. Il souhaite, en outre, renforcer les lieux

entre les policiers et les habitants, comme le dit Gérard Collomb dans son discours datant de 2018 au propos de ces quartiers. Selon lui, nous nous devons de mieux prendre en compte les attentes des habitants dans les quartiers, car la lutte contre les trafics et les incivilités sont les priorités dans les quartiers - là -

Ainsi, les bailleurs sociaux sont, dans certains quartiers, en collaboration afin d'améliorer cette lutte contre l'insécurité et les autres problématiques de ces quartiers.

Cette coopération entre bailleurs sociaux et police nationale est pertinente sur plusieurs points. En effet, les « résidents sûrs », sont au cœur de ces quartiers car les habitants les connaissent et peuvent faire appel à eux en cas de problème, il pourra alors envoyer des mails à la police afin de signaler toute difficulté dans un des logements afin d'y rétablir la tranquillité. Des habitants savent qu'ils doivent s'adresser à eux en dernier recours mais aussi qu'ils ne doivent pas hésiter en cas de problème ce qui a un côté rassurant pour eux.

De plus, les agents de sûreté mettent en place des mesures telles que des badges de contrôle d'accès, de la vidéo-surveillance etc ce qui va en quelque sorte faciliter le travail de la police en cas de problème. Il a également mis en place des « tournées de tranquillité » assurées par des agents de sécurité qui effectuent des rondes sur les zones sensibles, ce qui va encore une fois aider les policiers en leur enlevant une charge de travail lorsque l'insécurité est présente - de but final étant de ne plus avoir de barrières entre l'espace privé et l'espace public, grâce à une coopération réussie entre la police nationale et les bailleurs sociaux.